SONOS, INC. AVENANT SONOS 27MCP

Dernière mise à jour : septembre 2026

Le présent Avenant Sonos 27mcp (« Avenant ») est un Accord entre Vous et Sonos, Inc. ainsi que ses Filiales (« Sonos », « nous », « notre » ou « nos »). Il complète et s'incorpore par référence dans les Conditions générales d'utilisation et l'Accord relatif à la licence et à la garantie de Sonos (« Accord »), qui régissent par ailleurs Votre utilisation des produits et services Sonos. Le présent Avenant s'applique partout où Vous utilisez Sonos 27mcp, quel que soit Votre pays de résidence ; la section 12 ci-dessous identifie le nombre limité de dispositions qui diffèrent selon que Vous vous situez dans l'Union européenne/l'Espace économique européen, au Royaume-Uni, en Suisse (collectivement, l'« Europe ») ou ailleurs.

Veuillez lire le présent Avenant conjointement avec le Contrat et la Déclaration de confidentialité de Sonos. Si vous n'acceptez pas le présent Avenant, n'autorisez pas un Assistant IA tiers (défini ci-dessous) à se connecter à votre compte Sonos par le biais de MCP.

Les termes commençant par une majuscule non définis dans le présent Avenant ont la signification qui leur est donnée dans l'Accord.

1. QU'EST-CE QUE LE MCP ?

Sonos 27mcp (« MCP ») est un service hébergé qui permet à un Assistant IA tiers de Votre choix (par exemple, Claude ou ChatGPT) de découvrir et de contrôler Votre Système Sonos, une fois que Vous avez autorisé cet Assistant IA tiers à se connecter à Votre Compte Sonos. Vous interagissez avec l'Assistant IA tiers — par le biais de sa propre application, son propre appareil ou sa propre interface — et l'Assistant IA tiers sollicite à son tour un ensemble défini et limité de fonctions (« Outils ») que Sonos met à disposition.

MCP fonctionne de manière opposée aux intégrations tierces décrites ailleurs dans le Contrat (telles que les services de musique ou les partenaires vocaux). Ces intégrations impliquent que Sonos vous donne accès à des contenus ou des services tiers par le biais du Produit Sonos. MCP implique plutôt qu'un Assistant IA tiers que vous avez choisi accède à votre Système Sonos depuis l'extérieur, à l'aide d'une autorisation que vous avez accordée.

Sonos ne choisit pas, ne contrôle pas et n'a aucune visibilité sur ce que Vous dites ou écrivez à l'Assistant IA tiers. Sonos reçoit uniquement l'instruction résultante que l'Assistant IA tiers décide d'envoyer (par exemple, une demande pour augmenter le volume dans une pièce désignée).

2. DÉFINITIONS

« Assistant IA tiers » **:** un produit ou service d'IA tiers (tel que Claude ou ChatGPT) qui se connecte à Sonos 27mcp en Votre nom, selon Vos instructions.

« Fournisseur d'assistant IA tiers » **:** l'entreprise ou l'organisation qui exploite un assistant IA tiers (par exemple, Anthropic ou OpenAI).

« Foyer » **:** le système Sonos et le(s) compte(s) Sonos associé(s) ainsi que les identifiants de connexion par le biais desquels Vous accédez à Vos produits et services Sonos.

« Identifiants de connexion » **:** a le sens qui lui est donné dans l'Accord.

« Outil » **:** une fonction distincte que Sonos met à disposition via MCP pour qu'un Assistant IA tiers puisse accomplir un appel, tel que régler le volume, contrôler la lecture ou gérer les groupes et les favoris.

« Données d'appel d'outil » **:** les données associées à une instruction spécifique exécutée via MCP, y compris les identifiants de foyer, de groupe et de lecteur concernés, le ou les noms de pièce que Vous avez configurés, l'outil sollicité, ainsi que les métadonnées de lecture ou de configuration associées.quête

3. AUTORISATION ET GESTION DE L'ACCÈS À L'ASSISTANT IA

3.1 Autorisation d'accès. En autorisant un assistant d'IA tiers, Vous déclarez que Vous avez au moins 18 ans (ou l'âge de la majorité légale dans Votre juridiction, si celui-ci est supérieur).

3.2 Comment fonctionne l'autorisation. L'autorisation s'effectue via l'application ou l'interface propre de l'Assistant IA tiers, à l'aide d'un protocole d'autorisation conforme aux normes du secteur (OAuth). Cela signifie que Vous autorisez l'Assistant IA tiers à se connecter à votre compte Sonos. Sonos n'exige aucun compte distinct, enregistrement de développeur ou relation commerciale avec le Fournisseur de l'Assistant IA tiers pour que cette autorisation fonctionne.

3.3 Plusieurs foyers et plusieurs assistants. Vous pouvez autoriser plus d'un Assistant IA tiers à se connecter à Votre Foyer, et (sous réserve des propres conditions du Fournisseur de l'Assistant IA tiers) un Assistant IA tiers peut être utilisé dans plusieurs Foyers s'il est autorisé séparément pour chacun d'eux.

3.4 Révocation de l'accès. Vous pouvez révoquer l'accès d'un Assistant IA tiers à Votre compte Sonos à tout moment en déconnectant l'intégration Sonos depuis le compte ou les paramètres de connexion propres à l'Assistant IA tiers.

3.5 Votre responsabilité en matière d'utilisation autorisée. Dans la mesure où Vous choisissez d'accorder à un Assistant IA tiers la capacité d'interpréter Vos instructions et de décider des mesures à prendre sur Votre Système Sonos, Sonos n'est pas responsable des actions effectuées par un Assistant IA tiers dans le cadre de l'accès que Vous avez accordé, sauf disposition contraire de la loi applicable. Cela inclut les actions qui ne correspondent pas à Vos intentions, dans la mesure où elles résultent de la manière dont l'Assistant IA a interprété Votre demande plutôt que d'un défaut du MCP lui-même. Sonos n'est pas non plus responsable de tout accès non autorisé à Votre Système Sonos, ou de toute action réalisée sur celui-ci, résultant d'une compromission, d'une violation ou d'une vulnérabilité survenant au sein des systèmes ou de l'infrastructure de l'Assistant IA tiers.

4. ÉTENDUE DE L'ACCÈS

4.1 Ce que le MCP permet. Le MCP permet à un Assistant IA tiers autorisé de solliciter un ensemble défini d'Outils couvrant des fonctions telles que le contrôle de la lecture, le volume, le groupement, les favoris et playlists, et les paramètres de home cinéma.

4.2 Ce que le MCP n'autorise pas. Le MCP ne fournit pas d'accès, et ne peut être utilisé par un assistant IA tiers pour effectuer l'administration d'appareils, la récupération de Vos Identifiants de connexion ou d'autres identifiants de compte, des modifications des paramètres de compte, l'octroi d'accès à d'autres utilisateurs ou services, ou des mises à jour de micrologiciel. Ces fonctionnalités sont intentionnellement exclues de la conception du MCP et ne sont mises à la disposition d'aucun assistant IA tiers, quelles que soient les autorisations que Vous avez accordées.

4.3 Modifications apportées aux Outils disponibles. Sonos peut ajouter, supprimer ou modifier les outils disponibles via MCP de temps à autre. Les outils, y compris leurs noms, descriptions et paramètres, sont dynamiques et peuvent être mis à jour par Sonos à tout moment. Vous ou l'assistant IA tiers que vous utilisez ne devez pas chercher à Vous appuyer sur un ensemble de noms, descriptions ou paramètres d'outils mis en cache, codés en dur ou précédemment récupérés. Une modification de la disponibilité d'un outil, de son nom, de sa description ou de ses paramètres ne constitue pas, à elle seule, une réduction substantielle du service aux fins de l'article 13, à condition que la fonctionnalité sous-jacente à Votre disposition ne soit pas substantiellement réduite.

5. DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

5.1 Ce que Sonos traite. Sonos traite les données d'appel d'outil afin d'exécuter les instructions qu'un Assistant IA tiers envoie via MCP. Sonos ne reçoit, ne traite ni ne stocke le contenu de Votre conversation ou de votre demande adressée à l'Assistant IA tiers — uniquement l'instruction qui en résulte.

5.2 Conservation et informations complémentaires. Tous les détails sur les données transitant via MCP que nous collectons, leur durée de conservation et la base juridique de leur traitement sont énoncés dans la section de la Déclaration de confidentialité de Sonos intitulée « Fournir les services Sonos MCP (accès à un assistant IA tiers) », qui fait partie intégrante du présent Avenant par référence.

5.3 Aucune utilisation publicitaire. Sonos n'utilise pas les données d'appel d'outil à des fins publicitaires, ni ne les utilise pas pour créer des profils publicitaires ou marketing.

5.4 Le traitement propre à l'Assistant IA tiers. Indépendamment du traitement par Sonos des données d'appel d'outil, le fournisseur de l'Assistant IA tiers traite tout ce que Vous dites ou écrivez dans l'Assistant IA tiers conformément à son propre avis de confidentialité et à ses propres conditions, dans le cadre de Votre propre compte et de votre relation avec ce fournisseur. Sonos n'est pas impliqué dans ce traitement et n'en a pas le contrôle. Nous Vous encourageons à consulter l'avis de confidentialité et les conditions du fournisseur de l'Assistant IA tiers avant de l'autoriser à se connecter à Votre compte Sonos.

6. DISPONIBILITÉ ; STATUT D'ACCÈS ANTICIPÉ

6.1 Statut actuel. À la date du présent Avenant, le MCP est proposé en tant que fonctionnalité en accès anticipé. Bien que le MCP soit proposé sur cette base, il s'agit d'une fonctionnalité en accès anticipé telle que décrite dans l'Accord, et les Conditions d'accès anticipé Sonos s'appliquent aux fonctionnalités, à la disponibilité, au statut de garantie et à la limitation de responsabilité du MCP, prévalant sur le présent Avenant en ce qui concerne ces sujets. Le présent Avenant continue par ailleurs de s'appliquer dans son intégralité.

6.2 Aucune garantie de disponibilité continue. Sonos ne garantit pas que le MCP, ou tout outil spécifique, continuera d'être disponible, sera exempt d'interruption ou fonctionnera de manière identique sur l'ensemble des assistants IA tiers, des produits Sonos ou des comptes Sonos.

6.3 Disponibilité des langues. Le MCP est initialement disponible en anglais uniquement. Sonos pourrait à l'avenir étendre le MCP à d'autres langues, mais ne s'engage ni ne garantit qu'elle le fera, sachant que le calendrier ainsi que la portée d'une telle évolution restent à l'entière discrétion de Sonos.

7. UTILISATION ACCEPTABLE

Outre les exigences d'utilisation acceptable énoncées dans l'Accord, Vous acceptez de ne pas, ni d'autoriser ou de permettre à aucun Assistant IA tiers de :

- tenter d'accéder, ou tenter d'amener un Assistant IA tiers à accéder, à toute fonction exclue en vertu de la section 4.2 ;
- construire, configurer ou exploiter un assistant IA tiers, ou toute intégration avec MCP, de manière à contourner le mécanisme de découverte d’outils de MCP, notamment en provoquant l’appel d’outils à l’aide de noms, d’identifiants ou de paramètres d’outils codés en dur, mis en cache ou autrement non récupérés au moment de l’exécution, au lieu des définitions d’outils récupérées auprès de MCP au moment de l’utilisation ;
- utiliser le MCP pour obtenir un accès non autorisé à tout système Sonos, compte Sonos ou foyer autre que le Vôtre ;
- interférer avec, perturber ou imposer une charge déraisonnable à MCP, que ce soit par des moyens automatisés ou autrement ; ou
- utiliser le MCP de manière à enfreindre l'Accord, la loi applicable ou les conditions du Fournisseur d'assistant IA tiers.

Sonos peut immédiatement suspendre ou résilier l'accès d'un Assistant IA tiers à Votre compte Sonos, ou Votre accès au MCP de manière générale, si Sonos estime raisonnablement que la présente section 7 a été enfreinte ou qu'un accès continu présente un risque de sécurité ou opérationnel.

8. LES ASSISTANTS IA TIERS NE SONT PAS SONOS

Un assistant d'IA tiers est un produit de son propre fournisseur d'assistant d'IA tiers, et non de Sonos. Sonos ne développe, n'entraîne, ne contrôle ni ne garantit l'exactitude, la fiabilité ou le comportement de l'intelligence artificielle sous-jacente de tout assistant d'IA tiers. Votre relation avec le fournisseur d'assistant d'IA tiers, y compris tout compte, abonnement ou conditions d'utilisation avec ce fournisseur, s'établit entre Vous et ce fournisseur d'assistant d'IA tiers, et ne fait pas partie du présent Avenant ou de l'Accord. Sonos décline toute responsabilité en cas de perte, dommage, accès non autorisé, violation de données, interruption de service ou autre préjudice résultant des systèmes, de l'infrastructure, des pratiques de sécurité ou de la conduite du fournisseur d'assistant d'IA tiers, ou leur étant attribuable, y compris toute compromission de jetons

d'autorisation survenant au sein de l'environnement du fournisseur d'assistant d'IA tiers. Sonos n'est pas non plus responsable des restrictions imposées à Votre utilisation de l'assistant d'IA tiers, telles que des limites quotidiennes de jetons, qui peuvent être mises en œuvre par le fournisseur d'assistant d'IA tiers.

9. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

LE MCP EST FOURNI SUR LA MÊME BASE QUE LE PRODUIT ET LES SERVICES EN VERTU DE L'ACCORD, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LA SECTION INTITULÉE GARANTIE ET EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ DE L'ACCORD, QUI S'APPLIQUE INTÉGRALEMENT À MCP. SANS LIMITER CETTE SECTION ET SOUS RÉSERVE DE TOUTE DISPOSITION LÉGALE IMPÉRATIVE CONTRAIRE RELATIVE À LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS, SONOS NE GARANTIT PAS QU'UN ASSISTANT IA TIERS INTERPRÉTERA CORRECTEMENT VOS INSTRUCTIONS, QU'UN OUTIL SERA SOLLICITÉ OU EXÉCUTÉ COMME PRÉVU, OU QUE MCP SERA COMPATIBLE AVEC UN ASSISTANT IA TIERS PARTICULIER À TOUT MOMENT DONNÉ. SI VOUS ÊTES UN CONSOMMATEUR, RIEN DANS CETTE SECTION N'AFFECTE VOS DROITS RÉGLEMENTAIRES, Y COMPRIS TOUT DROIT IMPÉRATIF EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La section 11 (Limitation de responsabilité) et la section 12 (Indemnisation pour contrefaçon) de l'Accord s'appliquent intégralement au MCP, y compris les exclusions de la section 11 concernant la faute intentionnelle, la négligence grave, le décès ou les préjudices corporels, et les droits légaux des consommateurs. Rien dans le présent Avenant n'étend la responsabilité de Sonos au-delà de ce qui est prévu dans l'Accord.

11. RELATIONS AVEC D'AUTRES DOCUMENTS

Ordre de priorité. Le présent Avenant complète l'Accord. En cas de conflit direct entre le présent Avenant et l'Accord concernant spécifiquement le MCP, le présent Avenant prévaut, sauf que les Conditions d'accès anticipé de Sonos prévalent sur les deux en ce qui concerne les sujets décrits à la section 6.1 ci-dessus tant que le MCP est proposé dans le cadre d'un accès anticipé.

12. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À CERTAINES JURIDICTIONS

Les dispositions suivantes s'appliquent uniquement si Vous vous trouvez dans la juridiction indiquée. Étant donné que le MCP n'est actuellement proposé qu'en anglais dans le monde entier, le présent Avenant ne contient pas d'engagements spécifiques concernant sa disponibilité ou localisation en d'autres langues pour l'Europe, au-delà de ce qui est stipulé plus haut dans la section 6.3.

12.1 États-Unis

- Lois sur la transparence de l'IA et la divulgation des chatbots. L'Assistant IA tiers que Vous autorisez est un produit d'IA exploité par son propre fournisseur, et non par Sonos. Un nombre croissant d'États américains — y compris, sans s'y limiter, la Californie, le Colorado, l'Utah, l'Oregon, le Nebraska, Washington, le Connecticut, l'Idaho et d'autres — ont promulgué ou envisagent des lois réglementant les systèmes d'IA

conversationnelle et imposant des obligations aux fournisseurs de tels systèmes. La position de Sonos est que, le cas échéant, ces obligations incombent au Fournisseur de l'Assistant IA tiers en tant que fournisseur du système d'IA, car l'Assistant IA tiers n'est pas un système exploité ou déployé par Sonos.

- Résolution des litiges. La section Résolution des litiges de l'Accord, y compris ses dispositions relatives à l'arbitrage, à la renonciation aux recours collectifs et à l'arbitrage groupé, s'applique aux litiges découlant du MCP et du présent Avenant ou s'y rapportant, dans la même mesure qu'elle s'applique à l'Accord de manière générale.

12.2 Union européenne/EEE, Royaume-Uni et Suisse

- Transparence de l'AI Act. Sonos n'agit pas en tant que fournisseur de l'Assistant IA tiers au sens du règlement (UE) 2024/1689 (l'« AI Act »). Dans la mesure où l'article 50(1) de l'AI Act s'applique à un Assistant IA tiers, l'Assistant IA tiers est seul responsable de veiller à ce que Vous soyez informé, au plus tard au moment de votre première interaction avec lui, que Vous interagissez avec un système d'IA.
- Protection des consommateurs et droit applicable. La section Droit applicable et forum de l'Accord s'applique aux litiges découlant du MCP et du présent Avenant ou s'y rapportant, y compris les protections qu'elle décrit pour les consommateurs résidant habituellement dans l'UE, au Royaume-Uni, en Suisse, en Norvège, en Islande ou au Liechtenstein.
- Aucun engagement linguistique spécifique. Comme indiqué dans la section 6.3 ci-dessus, le MCP est pour le moment proposé uniquement en anglais dans le monde entier, y compris en Europe. Cela est conforme aux exigences applicables en matière d'information des consommateurs et n'y déroge pas ; des exigences que Sonos réexaminera si et lorsque le MCP sera localisé dans d'autres langues.

13. MODIFICATIONS APPORTÉES AU PRÉSENT AVENANT

Sonos peut mettre à jour le présent Avenant de temps à autre, notamment pour tenir compte des modifications apportées au MCP, au droit applicable ou au statut d’accès anticipé décrit dans la section 6.1. Si Sonos apporte une modification importante, c’est-à-dire des changements qui réduisent vos droits, ajoutent de nouvelles obligations, réduisent substantiellement le service auquel Vous avez accès ou modifient le MCP de manière significative, Sonos fournira un préavis d’au moins 30 jours. Si vous n’acceptez pas ces modifications, vous pourrez résilier le présent Avenant sans pénalité.